



COMITÉ PARIS

COMITÉ SEINE ET MARNE COMITÉ YVELINES

ESSONNE

n°27 - 8 juin 2018

COMITE OUTS DE SEINE SINT DENIS SINT DENIS FFHANDBALL DE MARNE BEHANDBALL COMITÉ Val d'OISE



LIGUE ILE DE FRANCE FFHANDBALL



Nous vous rappelons que l'Assemblée Générale Ordinaire de la ligue Île-de-France de handball se tiendra le samedi 16 juin 2018 au CREPS d'Île-de-France Colette-Besson.

Ordre du jour

- Appel des délégués (8h30)
- Ouverture par le Président Parole aux invités (9h15)
- Adoption du PV de l'AG ordinaire de la ligue IDF du 17 juin 2017
- Adoption du PV de l'AG extraordinaire de la ligue IDF du 24 mars 2018
- Rapport moral
- Rapports des commissions
- Rapport financier
- Projets 2018-2019 des commissions
- Vote du budget
- Vote de résolutions diverses
- Questions diverses
- Remise des récompenses de la ligue.

La convocation ainsi que les documents préparatoire à cette AG ont été envoyé par courriel et sont disponibles en téléchargement sur le site de la ligue.



sommaire

Évènement

- assemblée générale ordinaire (samedi 16 juin 2018) p. 1
- Finalités des championnats de France (ultramarins & métropole 4-9 juin 2018) p. 5

Informations administratives

- compte-rendu de réunion du bureau directeur (22/05/2018) p. 2
- note d'information intersaison 2018 p. 6

Championnat de France

• résultats nationaux des clubs franciliens

p. 3

EHF Euro 2018

• billetterie p. 8

Commissions

- organisation des compétitions
- gymnases sans collep. 9



34 rue Henri-Varagnat – 93140 Bond tél : 01 48 48 48 81 5800000@ffhandball.net www.handball-idf.com facebook : ligueIDFhandball twitter : @IdFhandball



compte-rendu de réunion du bureau directeur

réunion du 22 mai 2018 au siège de la ligue Île-de-France (Bondy)

Présents: M^{mes} Monique ANSQUER, Marie-José GAUDEFROY,

Nathalie LASSALLE

MM. Jean-Michel GERMAIN, Robert LAFOND, Jean-Ma-

rie Lassalle, Robert Nicolas & Georges Potard

Excusés: M^{me} Dominique PALLUAU & M. Jean-Philippe MENNES-

SON

La séance débute à 18h30

VOTE FÉDÉRAL

Georges POTARD a procédé, après demande de l'avis des « experts » de la ligue, au vote électronique proposé par Alain JOURDAN et concernant les 4 points omis lors de l'AG fédérale. Ci-après la demande fédérale :

Vous êtes invité(e) à participer avant le 22 mai à 12h à la consultation écrite par voie électronique des membres de l'AG fédérale, en application des dispositions de l'article 13.3.1 du règlement intérieur de la FFHandball. Nous vous soumettons 4 propositions de vote par l'intermédiaire de ce sondage concernant :

La première concerne un vote qui a été oublié lors de l'AG du fait de l'absence au dernier moment de Madame Valerie FOURNEY-RON et il a trait à la *Charte d'éthique et de déontologie* qui était dans le document préparatoire de l'Assemblée Générale et qui doit être validé par l'Assemblée Générale. Ce premier votre prendra donc en compte le nombre de voix de chaque structure car c'est une décision d'Assemblée Générale.

Les 3 autres votes sont des consultations des ligues et des comités et pourra être adopté par le CA et nous resterons sur les principes habituels avec une tendance nécessaire de 70 à 80 % pour être adopté par le CA. Dans ces cas-là, chaque structure représente 1 voix et il faut séparer l'avis des présidents de ligues et celui des présidents de comités.

Le deuxième vote concerne des modifications des annexes au règlement disciplinaire qui ont demandé un travail supplémentaire à Christian Deluy et Michel Guillou au titre de la commission de discipline et du jury d'appel et elles nous sont parvenues début mars. Dans ces délais, il ne pouvait y avoir de consultation des présidents de ligue et de comités avant le conseil d'administration du 9 mars.

Des premières observations issues de niveaux différents, FFHandball, commission nationale de discipline, commissions territoriales de discipline, ont été formulées qui contraignent, quelques mois après leur mise en application, à peut-être modifier quelques items des annexes du règlement disciplinaire. Ce constat, malgré tout, à la première lecture, apparaît comme contradictoire voire paradoxale entre les souhaits de simplification, ouvrant la voie à plus de liberté et de responsabilité aux commissions de discipline et d'autres souhaits d'éclaircissements, de précisions, de guidage pédagogique vers le choix d'une référence règlementaire.

Le troisième vote concerne des évolutions souhaitées par la commission médicale sur le règlement médical et qui avait été travaillé depuis le début de la saison sportive mais qui n'a été finalisé que début mars et comme le vœu juridique ne pouvait être présenté à l'Assemblée Générale. Vous pouvez constater que nous n'avons pas, à ce jour le protocole médical qui est différent

pour les compétitions fédérales et les compétitions du secteur professionnel. Il s'agira simplement de préconisations médicales dans le cas où les clubs seront confrontés à une situation de gestion du risque de commotion cérébrale (il s'agit d'une annexe qui, comme toutes les annexes ne font pas partie intégrante des décisions soumises aux votes).

Enfin le quatrième vote a trait à un vœu de la DTN et du service juridique fédéral. Il a fait l'objet de concertation avec les instances représentatives du secteur professionnel et il concerne le régime des autorisations d'entraîner en secteur professionnel.

Ces textes s'ils sont adoptés seront applicables dès la saison 2018-2019.

EURO FÉMININ DECEMBRE 2018

- 1. Jean-Michel GERMAIN, Robert LAFOND et Georges POTARD assisteront au tirage au sort des matchs de l'Euro féminin 2018 le 12 juin à Paris.
- Réunion à la FFHandball du comité de pilotage de l'Euro 2018. Dominique PALLUAU, vice-présidente, représentera la ligue.

ON ÉCRIT A LA LIGUE

- 3. La ligue a reçu un courrier reçu du HBC Conflans quant aux convocations au stage animateur d'école d'arbitrage. Raffik HEDDID a répondu.
- La Ligue a reçu un courriel reçu du CM Aubervilliers relatif aux barrages d'accession championnat de France moins de 18 ans. Christian PASTOR, président, de la COC apportera la réponse.

DÉVELOPPEMENT

- 6. La Ligue participera à l'opération « sport en filles » organisée par la CROSIF du 10 au 12 juillet à l'Île de loisirs régionale de Vaires-Torcy. Nathalie LASSALLE, vice-présidente chargée du développement, est en charge.
- 7. Fête du sport en septembre organisée à l'initiative du Ministère des sports. La ligue y participera. Nathalie LASSALLE, viceprésidente chargée du développement, est en charge.

VENTE DU SIEGE ET DÉMÉNAGEMENT À LA MAISON DU HANDBALL

- 8. Vente du siège de Bondy : Les documents concernant la vente de l'immeuble de Bondy (compromis de vente) sont en cours de rédaction chez notre notaire.
- Le projet de bail avec la FFHandball pour l'entrée à la Maison du Handball est en cours de rédaction chez le notaire fédéral.
- 10. Déménagement à la Maison du Handball : le secrétaire général récupère les différents devis (déménagement et matériels divers).

INFORMATIONS ADMINISTRATIVES

- 11. Accord du BD pour l'achat d'une « tablette » pour le fonctionnement de la visio-conférence.
- 12. Monique ANSQUER (vice-présidente RH) nous informe :
 - Notre comptable Sébastien PAPOT a quitté la ligue le 18 mai dernier. Nous réorganisons le secteur comptable par la mobilisation d'un agent extérieur venant du cabinet Leick . Il enregistrera les écritures et fera les rapproche-

Hand Actu IDF n°27 8 iuin 2018

- ments bancaires, les autres missions de la comptabilité ayant déjà été réparties.
- Arrivée de Camille RÉGULAT comme stagiaire sera principalement sur l'événementiel (finalités du championnat de France, AG, opérations sur les îles de loisirs). Un autre stagiaire avec des bases juridiques rejoindra la ligue prochainement. Le « deal » subvention/stagiaire avec ces deux contrats sera rempli.
- Les élections pour la représentation du personnel sont en cours d'organisation.
- Les avenants au contrat de travail prenant en compte le déménagement à Créteil vont être établis.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 21h20.



Georges POTARD Président

Robert LAFOND Secrétaire Général

résultats nationaux des clubs franciliens

MOINS DE 18 ANS FÉMININS

Championnat Garçonnet

Issy-Paris Hand sur le podium ! ($3^{\rm e}$ place) Ent. Aulnay / Blanc-Mesnil : éliminé en 1/4 de finale

HB Brie 77 : éliminé en 1/8e de finale

Championnat Élite

HBC Villiers-le-Bel : éliminé en 1/4 de finale

Championnat Excellence

Stella Sports S^t-Maur : éliminé en 1/4 de finale HBC Serris VE : éliminé en 1/4 de finale

Challenge Honneur

L'ENT. PARIS GALAXY CHAMPION!

Cergy HB : éliminé en 1/4 de finale

Ent. Palaiseau / Ouest-Essonne : éliminé en 1/8e de finale

Clubs non qualifiés pour les phases finales

CM Aubervilliers: 3° de la poule 5 du Challenge de France Ent. Sud 93: 4° de la poule 5 du Challenge de France S¹-Quentin-en-Yvelines HB: 6° de la poule 5 du Challenge de France Val-d'Orge HB: 3° de la poule 6 du Challenge de France Montfermeil HB: 4° de la poule 6 du Challenge de France ASV Chatenay-Malabry: 5° de la poule 6 du Challenge de France HBC Antony: 6° de la poule 6 du Challenge de France

MOINS DE 18 ANS MASCULINS

Championnat Falcony

L'US Ivry sur le podium! (3° place) Tremblay-en-France HB: 4° place US Créteil: éliminé en 1/4 de finale Paris Galaxy: éliminé en 1/8° de finale

Championnat Élite

L'ENT. LIVRY-GARGAN / MONTFERMEIL HB CHAMPION!

AC Boulogne-Billancourt éliminé en $1/8^{\rm e}$ de finale Ent. Massy Ouest Essonne : éliminé en $1/8^{\rm e}$ de finale Ent. Pontault / Torcy 77 : éliminé en $1/8^{\rm e}$ de finale

Challenge Honneur

L'ENT. VAL-D'OISE CHAMPION!

CM Aubervilliers: 4e place

Ent. Sud 93 : éliminé en 1/4 de finale

Bois-Colombes SHB: éliminé en 1/8e de finale

Clubs non qualifiés pour les phases finales

AS S^t -Mandé : 3^e de la poule 5 du Challenge de France Ent. Sud-Est Essonne : 4^e de la poule 5 du Challenge de France

HB Brie 77 : 6e de la poule 5 du Challenge de France

Hand Actu IDF n°27 8 iuin 2018

NATIONALE 3 FÉMININE

poule 4

ES Colombienne : 2º place, accession N2 HBC Serris VE : 3º place, accession N2 US Ormesson : 5º place, accession N2 Villiers EC : 8º place, accession N2

poule 5

Cergy HB: 2e place, accession N2 Aulnay HB: 4e place, accession N2 USM Malakoff: 6e place, accession N2

Blanc-Mesnil SHB: 10e place, relégation N3 régionale

ES Sucy: 11e place, relégation N3 régionale

NATIONALE 3 MASCULINE

poule 3

CSA Kremlin-Bicêtre : 3^e place Issy HB Masc. : 5^e place ASA Maisons-Alfort : 6^e place

Paris SC: 7e place

poule 4

Plaisir HBC: 2e place, barragiste pour accession N2

Marolles HB : 3^e place, Ent. Plesséenne HB : 4^e place CSM Puteaux : 5^e place Stella Sports S^t-Maur : 6^e place

Massy EHB : 7^e place Élite Val-d'Oise 1B : 9^e place

AS S^t-Mandé: 10^e place, relégation sportive en pré-nationale (po-

tentiellement repêchable)

Chaville HB: 11e place, relégation sportive en pré-nationale

poule 5

Savigny HB91: 1re place, accession N2

Montfermeil HB: 3e place Stade de Vanves: 4e place Le Chesnay YHB: 5e place Bois-Colombes Sports: 6e place St-Michel Sports: 7e place

NATIONALE 2 FÉMININE

poule 2

US Palaiseau: 4e place, accession N1

Paris HB: 5° place HBC Conflans: 8° place CM Aubervilliers: 10° place

AS Montigny-le-Bretonneux : 11^e place Stella Sports S^t-Maur 1B : 12^e place

poule 3

Aulnay HB: 1re place, accession N1

Ent. Noisy-le-Grand / Gagny 1B: 2e place, accession N1

Villemomble HB : 6^e place

NATIONALE 2 MASCULINE

poule 2

Ent. Asnières / Colombes / Clichy: 12e place, relégation sportive en N3

poule 3

Réveil de Nogent HB: 1re place, accession N1

HBC Livry-Gargan : 2e place US Ivry 1B : 3e place

AS St-Ouen-l'Aumône : 5^e place HBC Serris VE : 9^e place

Villemomble HB: 11e place, relégation sportive en N3

poule 4

Tremblay-en-France HB 1B: 6e place

US Lagny-Montévrain: 7^e place

Morsang-Fleury HB: 11e place, relégation sportive en N3

NATIONALE 1 FÉMININE

poule 2

Stella Sports S^t-Maur: 1^{re} place, accession en D2

Issy-Paris Hand 1B : 4e place US Alfortville : 8e place

poule 3

Val-d'Orge HB: 11e place

NATIONALE 1 MASCULINE

poule 1 des play-downs

AC Boulogne-Billancourt : 2^e place Paris- S^t -Germain HB $1B:3^e$ place

Élite Val-d'Oise : 5º place US Créteil 1B : 8º place poule 2 des play-downs

Torcy HB MLV: 1re place

D2 FÉMININE

Ent. Noisy-le-Grand / Gagny: 5e place

LNH PROLIGUE

UMS Pontault-Combault : vainqueur des play-offs d'accession à

la Lidl StarLigue US Créteil : 6^e place

LFH

Issy-Paris Hand: 5e place des play-offs

LNH LIDL STARLIGUE

CHAMPION DE FRANCE : PARIS-S^T-GERMAIN HB

US Ivry: 10e place

Tremblay-en-France HB: 11e place

Massy EHB: 14e place, relégation sportive en LNH ProLigue

Hand Actu IDF n°27 8 juin 2018 4

finalités des championnats de France

LE SITE DE COMPÉTITION

Halle Georges-Carpentier 81 boulevard Masséna, 75013 Paris

ÉQUIPES CHAMPIONNES DES TERRITOIRES ULTRAMARINS

territoire	champion féminin	champion masculin
Guadeloupe	ĽÉtoile (Morne-à-l'Eau)	Zayen La (Morne-à-l'Eau)
Guyane	ASC le Geldar de Kourou	AJSE (Cayenne)
La Réunion	HBF S ^t -Denis	Case Cressonnière (S ^t -André)
Martinique	Arsenal (Le Robert)	Étoile de Gondeau
Mayotte	Combani HC	ASC Tsingoni

JOURNÉES ULTRAMARINES

• le lundi 4 juin : tournoi

L'Étoile 17 - 14 Combani HC (poule B fém.)

AJSE 23 - 27 Étoile de Gondeau (poule B masc.)

HBF St-Denis 22 - 22 ASC le Geldar de Kourou (poule A fém.)

Case Cressonnière 40 - 34 ASC Tsingoni (poule A masc.) Combani HC 13 - 27 Arsenal (poule B fém.)

• le mardi 5 juin : tournoi

AJSE 19 - 23 Zayen La (poule B masc.)

L'Étoile 17 -15 Arsenal (poule B masc.)

Case Cressonnière 37 - 33 ASC Tsingoni (poule A masc.)

HBF St-Denis 27 - 25 ASC le Geldar de Kourou (poule A fém.)

Étoile de Gondeau 24 - 17 Zayen La (poule B masc.)

• mercredi 6 juin : matches de classement & finales

match pour places 3-4 masc.

ASC Tsingoni 40 - 29 Zayen La

match pour places 3-4 fém.

ASC le Geldar de Kourou 25 - 35 Arsenal

finale ultramarine féminine

HBF St-Denis 25 - 23 L'Étoile

HBF Saint-Denis sacré champion de France ultramarin

finale ultramarine masculine

Case Cressonnière 32 - 21 Étoile de Gondeau

Case Cressonnière sacré champion de France ultramarin

ÉQUIPES MÉTROPOLITAINES

équipes métropolitaines	équipe féminine	équipe masculine
N1	Achenheim Truchtersheim HB (67)	_
N2	Chambray THB 1B (37)	ASB Rezé (44)
N3	Ent. Taulé-Carantec / Morlaix-Plougoven HB (29)	Villers HB (54)

FINALES DES CHAMPIONNATS DE FRANCE - SAMEDI 9 JUIN

09:30 finale Nationale 3 féminine :

Arsenal vs Ent. Taulé-Carantec / Morlaix-Plougoven HB

11:30 finale Nationale 3 masculine :

Étoile de Gondeau vs Villers HB

13:30 finale Nationale 2 féminine :

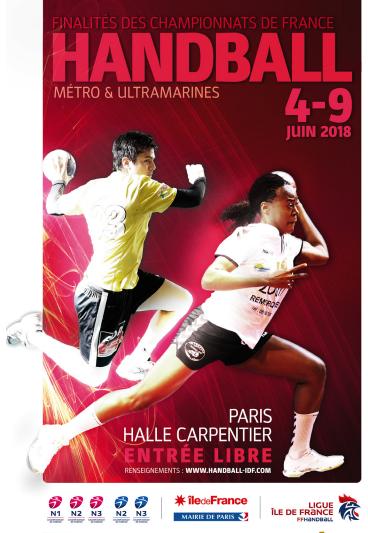
L'Étoile vs Chambray THB 1B

15:30 finale Nationale 2 masculine :

Case Cressonnière vs ASB Rezé

17:30 finale Nationale 1 féminine :

HBF Saint-Denis vs Achenheim Truchtersheim HB

















Hand Actu IDF n°27 8 juin 2018 5

note d'information intersaison 2018

La saison administrative 2018-19 ouvrira dans Gesthand à partir du 5 juin 2018. Toutes les opérations d'intersaison pourront être réalisées à partir de cette date.

Affiliations et réaffiliations

Les affiliations pour 2018-19 seront automatiquement reconduites dans Gesthand pour tous les clubs affiliés lors de la saison 2017-18. Lors de cette réaffiliation automatique les informations de la saison 2017-18 seront réimportées. Il est demandé aux clubs de mettre à jour, y compris en cours de saison, toutes les informations concernant leur structure (nom de l'association, adresse du siège, identité du président, trésorier, secrétaire et correspondant, *etc.*), la ligue se chargeant de mettre à jour le niveau de jeu le plus haut.

Les nouvelles affiliations pour 2018-19 sont à réaliser selon la procédure dématérialisée dans Gesthand à partir du 5 juin 2018.

L'affiliation d'un club est un préalable obligatoire pour l'engagement de ses équipes en compétitions officielles et la délivrance des licences à ses adhérents.

Pour rappel, la fusion de clubs n'entre pas dans le processus de réaffiliation automatique.

La facturation des droits de réaffiliation de tous les clubs, quel que soit leur niveau de pratique, reste de la compétence des ligues régionales.

Les ligues régionales seront facturées par la fédération, sur la base des clubs réaffiliés au 30 septembre 2018, du montant relatif aux droits des clubs de leur territoire avec un prélèvement effectué au 31 octobre 2018.

Les demandes de mise en sommeil devront être faites par la ligue auprès de la fédération (service au club) le 15 juillet au plus tard afin d'être prises en compte.

Une régularisation financière entre chaque ligue et la fédération pourra intervenir en fin de saison pour tenir compte des clubs dissous ou mis en sommeil.

Dettes des clubs envers les instances

La procédure est globalement inchangée.

L'existence de dette d'un club envers une instance (comité, ligue, fédération ou LNH), lorsque la case correspondante est cochée dans Gesthand, bloque la délivrance des licences pour ce club et son engagement dans les compétitions.

Un courriel sera envoyé automatiquement au club concerné lorsqu'une instance coche la case « dette » dans Gesthand ; avec identification de l'instance concernée par la dette (fédération/LNH, ligue, comité). Dans une telle hypothèse, et quel que soit le niveau de l'instance concernée par la dette, toutes les validations de demande de licences seront bloquées (avec un message « le club n'est pas en règle »).

Après régularisation des dettes auprès de l'instance concernée, cette dernière modifie la case cochée dans Gesthand, générant ainsi un courriel automatique adressé au club pour qu'il puisse poursuivre les demandes de qualifications de ses licenciés.

Mutations

La période officielle des mutations court du 1^{er} juin au 31 juillet 2018.

À compter du 1^{er} août 2018, les mutations seront considérées comme hors période.

À partir du 1^{er} août 2018, une licence de type D devra être délivrée aux licenciés mutant hors période sans justificatif mais avec

une lettre de non-opposition du club quitté. Cette licence ne permet pas à ces licenciés d'évoluer dans un championnat national (y compris les championnats nationaux moins de 18 ans). Dans les ligues ultramarines, les licenciés ne peuvent pas jouer dans la plus haute division régionale.

Toute demande de mutation gratuite devra être correctement renseignée dans Gesthand pour pouvoir être prise en compte :

- case cochée par le club demandeur et justificatifs téléchargés,
- vérification par la ligue concernée avant la qualification,
- validation définitive par la fédération.

Aucune demande de gratuité de la mutation ne sera prise en compte une fois que la licence aura été qualifiée.

Pour essayer de réduire le pic d'utilisation de Gesthand lors des mois de septembre et octobre, il est demandé aux ligues d'être particulièrement attentives et de faire leurs meilleurs efforts pour assurer une continuité des services administratifs durant l'intersaison et notamment au mois d'août.

Rappel sur la CMCD pour les techniciens et/ou juges-arbitres mutés :

Tout juge-arbitre ou technicien, sous réserve qu'il soit répertorié comme tel dans Gesthand au moment de la mutation, reste par défaut comptabilisé au titre de la CMCD dans le club quitté, même si sa licence est établie au nom du club d'accueil.

Pour que le club d'accueil bénéficie des droits CMCD d'un juge-arbitre ou technicien muté, il lui appartient d'obtenir l'accord écrit du club quitté sur le formulaire type fédéral et de faire enregistrer, par la ligue concernée ou la fédération, le changement dans Gesthand.

Procédure de demande de licence

La procédure est globalement inchangée :

- Le club saisit une demande (création [y compris en cas de transfert international], renouvellement ou mutation) dans Gesthand avec le nom du futur licencié ainsi que son adresse électronique.
 Les clubs doivent mentionner les adresses électroniques individuelles de leurs licenciés et ne doivent pas utiliser une adresse commune (un blocage est ajouté au-delà de cinq licenciés sur une même adresse, pour limiter les risques de spams).
- 2. À partir du courriel qu'il reçoit, le licencié renseigne et finalise sa demande de licence :
 - a/ création: il renseigne les différentes données personnelles (les champs latéralité et taille deviennent obligatoires) et télécharge les documents nécessaires (pièce d'identité, photo, etc.), Pour chaque justificatif, un voyant orange signale qu'un nouveau document a été téléchargé.
 - b/ renouvellement : les informations et documents de sa licence 2017-2018 sont automatiquement réimportés pour sa licence 2018-2019. Dès lors, l'intéressé vérifie leur exactitude et, si besoin, met à jour les éléments. Pour chaque justificatif, un voyant orange signale qu'un nouveau document a été téléchargé. Sans modification du justificatif importé de la saison précédente, le voyant reste au vert.

Rappel sur les documents médicaux :

- > lors d'une création : le licencié doit télécharger un certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique du sport en compétition ou en loisir, obligatoirement établi après le 1^{er} juin 2018, et renseigner la date de ce certificat;
- > Lors d'un renouvellement : si le dernier certificat médical a été établi après le 1^{er} juin 2016, alors celui-ci reste valable jusqu'à la fin saison 2018-19 et le licencié a juste à saisir de nouveau

Hand Actu IDF n°27 8 juin 2018

dans Gesthand la date d'établissement de ce certificat réimporté automatiquement. En outre, le licencié doit obligatoirement télécharger une nouvelle attestation de santé (après avoir répondu au questionnaire médical) et en mentionner la date dans Gesthand (obligatoirement après le 1^{er} juin 2018).

c/ finalisation de la demande : le licencié atteste l'exactitude des informations renseignées et avoir pris connaissance des conditions d'adhésion, notamment en matière d'assurance.

Info RGPD:

Les conditions générales d'adhésion soumises aux licenciés ont été ajustées pour répondre à la nouvelle réglementation.

Il a notamment été distingué :

- l'utilisation de l'adresse électronique du licencié par la fédération, sa ligue ou son comité : celle-ci est comprise dans l'adhésion à la FFHandball,
- l'utilisation de cette même adresse électronique au profit de partenaires de la fédération : le licencié doit expressément donner son consentement en cochant la case dédiée,
- l'utilisation de l'image collective (au moins 3 licenciés identifiables): le licencié peut refuser son exploitation par la fédération, sa ligue ou son comité en cochant la case dédiée.
- 3. Le club vérifie et valide la demande de licence. Il conserve les originaux des documents médicaux.
- 4. La ligue vérifie et, si le dossier est complet, qualifie la licence. Pour les dossiers relevant réglementairement de la compétence de la FFHandball (étrangers, joueurs sous contrat, transfert international, mutation de ligue ultramarine vers la métropole, etc.), seule la fédération est autorisée à qualifier un joueur.

Autorisation de jouer en catégorie supérieure pour les joueurs de pôles Espoir

L'autorisation accordée à certains joueurs de pôles Espoirs (selon leur âge et leur inscription en site d'Accession ou d'Excellence) pour évoluer en catégorie supérieure est matérialisée, sur la fiche de chaque licencié, par deux cases cochées : « joueur pôle Espoir » et « surclassement autorisé National ».

Module salles et terrains dans Gesthand (rappels)

La procédure de création de salle fonctionne de la manière suivante :

Le club saisit une demande de création de salle dans Gesthand, renseigne et finalise sa demande (un certain nombre de champs seront obligatoires, à défaut le dossier ne pourra pas être finalisé). La ligue et la fédération sont alors informées de ce dossier en création. Parallèlement, le club constitue le dossier, scanne les pièces nécessaires et transmet le dossier complet à la ligue.

La ligue vérifie le dossier. Le responsable régional saisit l'imprimé du relevé d'éclairement, puis émet un avis et éventuellement des observations sur le dossier, il transmet ensuite le dossier complet et validé à la fédération.

La FFHandball après étude du dossier, informe la ligue du classement ou du refus, puis si la décision est de procéder au classement de la salle, elle numérote la salle (seule la fédération pourra attribuer un numéro).

Conventions entre clubs

Le cadre réglementaire est susceptible d'évoluer avant le début de saison 2018-19 afin d'assouplir la procédure de validation des listes de joueurs et de dirigeants autorisés à évoluer dans une équipe objet d'une convention et de responsabiliser les clubs.

Une procédure informatique spécifique sera diffusée ultérieurement, selon la réglementation définitive.

Gestion des compétitions et FDME

Un travail est engagé pour rendre obligatoires certaines rubriques de la FdMe. À défaut d'être toutes renseignées, la signature électronique de la FdMe par les différents officiels serait bloquée. Une information spécifique sera diffusée lorsque le dispositif sera définitivement opérationnel.

Il est rappelé, par ailleurs, qu'aucune modification de quelque nature qu'elle soit (nom de licencié, identité d'un juge-arbitre, score, réclamation *etc.*) n'est prise en compte sur une FdMe une fois celle-ci signée et définitivement validée.

Matchs amicaux

Le cadre réglementaire pour la gestion des matchs et tournois amicaux a été modifié pour 2018-2019, avec l'objectif de dématérialiser l'ensemble de la procédure de déclaration.

Le développement correspondant est en cours dans Gesthand et devrait être disponible courant juillet. Dans l'intervalle, la procédure applicable reste celle de la déclaration via le formulaire papier.

Le formulaire de déclaration d'organisation de rencontres ou de tournois amicaux est disponible sur le site de la FFHandball.

Arbitrage

Juges-arbitres

Les changements de noms des groupes de juges-arbitres vont être transposés automatiquement dans Gesthand.

Pour rappel, les correspondances sont les suivantes :

Nouveaux groupes à compter de 2018-19

G1 => JA Elite

G2 => JA Pré-élite

G3 => JA Fédéral

G4 => JA Secteur

Les groupes territoriaux sont inchangés.

Par ailleurs, deux nouvelles fonctions sont en cours de création dans Gesthand : « Responsable de Salle et espace de compétition (RESEC) » et « Accompagnateur de Juge Arbitre Jeune Club ». C'est l'ITFE concerné qui procède à la délivrance de la certification de l'accompagnateur, valable 3 ans et renouvelable par recyclage, et qui la saisit sur la fiche du licencié dans Gesthand.

Officiels de table

Toutes les informations nécessaires (date de délivrance de la carte, délai de validité) doivent être saisies dans Gesthand par la ligue du licencié. La date de fin de validité doit être celle du 30 juin de la 3^e saison de validité de la carte d'officiel de table de marque.

À compter de la saison 2018-19, tous les clubs inscrivant sur une FdMe un officiel de table non enregistré dans Gesthand ou non valide se verront appliquer la pénalité financière réglementaire.

Les demandes de renouvellement de carte doivent être formulées directement auprès de la ligue d'appartenance, quel que soit le niveau de jeu visé.

Une demande est en cours pour pouvoir distinguer dans Gesthand les officiels de table intervenant dans les trois divisions professionnelles (Lidl Starligue, Proligue et LFH), qui seraient identifiés « OTM Élite ». Seuls ces OTM Elite pourront ensuite figurer sur une FdMe des compétitions officielles du secteur professionnel.

Le support Gesthand et l'utilisation de ticket

Pour simplifier et aider les clubs, la fédération a mis en place un système de gestion de « ticket » qui se trouve sur la page d'accueil du site FFHandball. Chaque demande d'aide se voit attribuer un numéro de ticket unique qui permet de suivre en ligne sa progression et les réponses apportées.

Hand Actu IDF n°27 8 juin 2018





ACHETEZ VOS PACKS SUR – ehf-euro.com

Billetterie grand public billetterie@EHFEUR02018.fr

Billetterie groupes billetterie.groupes@EHFEUR02018.fr

0 892 72 82 00

du lundi au samedi de l0h à 19h : 0,50€ TTC / min

#Handballissime



LISTE DES GYMNASES DU TERRITOIRE INTERDISANT L'USAGE DE LA COLLE

Paris (75)

• Paris 18e => gymnase Poissonniers

Seine-et-Marne (77)

- Bagneaux-sur-Loing => gymnase municipal
- Brie-Comte-Robert => gymnase Georges-Brassens
- Cesson => gymnase Sonia-Delaunay
- Cesson => gymnase Colette-Besson
- Combs-la-Ville => gymnase Salvador-Allendé, gymnase Paloisel, gymnase Cartier
- Coulommiers => tous les gymnase de la ville
- Dammarie-les-Lys => tous les gymnase de la ville
- Le Chatelet-en-Brie => gymnase Foucher
- Le Mée => gymnase Rousselle & gymnase Caulaincourt
- Lieusaint => gymnase Richard-Dacoury
- Melun => tous les gymnase de la ville
- Montévrain => gymnase de Montévrain
- Moissy-Cramayel => gymnase Jatteau
- Savigny-le-Temple => complexe Jean-Bouin
- Vert Saint-Denis => gymnase Jean-Vilar

Yvelines (78)

- Carrières-sur-Seine => gymnase des Pierres-Vives
- Le Perray-en-Yvelines => gymnase municipal
- Les Clayes-sous-Bois => tous les gymnases de la ville (tolérance pour les compétitions des catégories moins de 17 ans et plus de 16 ans, sauf dans le gymnase Guimier)
- Limay => tous les gymnases de la ville
- Maisons-Laffitte => tous les gymnases de la ville
- Saint-Germain-en-Laye => tous les gymnases de la ville
- Trappes => gymnase Youri-Gagarine (sauf en compétition) & gymnase Broustal
- Vernouillet => gymnase Dieuleveut
- Versailles => gymnase Montbauron 1
- Voisins-le-Bretonneux => gymnase des Pyramides

Essonne (91)

- Boussy-Saint-Antoine => COSEC (à compter de la saison 2018-2019)
- Crosnes => gymnase La Palestre
- Épinay-sous-Sénart => complexe sportif
- Marcoussis => tous les gymnases de la ville
- Mennecy => gymnase René-Guitton
- Quincy-sous-Sénart => salle Georges-Pompidou
- Vert-le-Petit => gymnase Roger-Bambuck
- Villebon-sur-Yvette => tous les gymnases de la ville

Hauts-de-Seine (92)

- Bagneux => gymnase Henri-Wallon (sauf plus de 16 ans) & gymnase Janine-Jambu
- Rueil-Malmaison => tous les gymnases de la ville

Seine-Saint-Denis (93)

- Bondy => gymnase Gérard-Aïache
- Le Raincy => centre municipal sportif
- Romainville => gymnase Jean-Guimier

Val-de-Marne (94)

- Champigny-sur-Marne => gymnase Auguste-Delaune
- Chevilly-Larue => tous les gymnases de la ville
- Créteil => tous les gymnases de la ville (sauf pour les rencontres de niveau national)
- La Queue-en-Brie => gymnase Pierre-de-Coubertin (sauf en compétition)
- Le Perreux-sur-Marne => tous les gymnases de la ville
- Valenton => gymnase Gérard-Roussel



Val-d'Oise (95)

- Auvers-sur-Oise => gymnase Daubigny
- Bessancourt => gymnase des Marboulous et gymnase Maubuisson
- Écouen => gymnase Jean-Bullant
- Ézanville => complexe de la Prairie
- Frépillon => gymnase municipal
- Magny-en-Vexin => gymnase Jean-Zay
- Méry-sur-Oise => gymnase municipal
- Mériel => gymnase André-Leducq (sauf les week-ends)
- Montmagny => tous les gymnases de la ville
- Taverny => COSOM André-Messager



• USAGE DE LA RÉSINE (article 88.2 des règlements généraux de la FFHandball)

88.2 Usage des colles et résines

88.2.1 Principe général

Les clubs doivent se conformer aux décisions relatives à l'usage des colles et résines prises par les propriétaires des équipements sportifs qu'ils utilisent.

Précisément, la FFHB, les ligues régionales et les comités départementaux veillent au respect de ces décisions dans les conditions définies aux 2) et 3) ci-après.

88.2.3 Interdiction de toutes colles et résines

Lorsque le propriétaire d'une salle interdit l'usage de toutes colles et

- le club recevant doit en informer le club visiteur sur la conclusion de match.
- les deux équipes doivent jouer sans utiliser de colle ou de résine. Si l'une des deux équipes utilise néanmoins une colle ou une résine quelconque, les juges-arbitres devront alors le mentionner sur la feuille de match et l'équipe fautive sera alors déclarée perdante par forfait par la commission sportive compétente.

Si le club recevant n'a pas informé de club visiteur de l'interdiction en le mentionnant sur la conclusion de match (initiale ou après mise à jour), le club visiteur doit le faire signaler par les juges-arbitres sur la feuille de match, et l'équipe du club recevant sera alors déclarée perdante par forfait par la commission sportive compétente.

Hand Actu IDF n°27 8 juin 2018